

PERIODE DE DECLARATION

Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période

Jours et heures de réception

Adresse du service
où cette déclaration doit
être déposée
au plus tard le

→ []

[]

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

[]

Téléphone :

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, **rectifiez-les en rouge**.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI	Code service	Régime

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts

MODALITES DE DECLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice 3310 NOT)

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Cadre à ne servir que si cet imprimé est souscrit sans déclaration CA3

Date : Signature :

Téléphone :

case à cocher

Paiement par virement bancaire :

Paiement par imputation * :

* (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)

Somme :

Date :

Pénalités

N° PEC []

N° d'opération []

Taux 5 % 9005

Taux % 9006

Taux % 9007

• Si vous payez par **chèque** : utilisez un chèque barré : l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

• Si vous payez par virement(s), **précisez-en le nombre** → []

Date de réception

A	RETENUE DE TVA SUR DROITS D'AUTEUR ET TVA DUE À UN TAUX PARTICULIER		RÉGIME DU RÉEL OU DU RSI - MINI RÉEL	
			BASE HORS TAXE	TAXE DUE
35	● Retenue de TVA sur droits d'auteur	0990		
	OPÉRATIONS IMPOSABLES en France continentale à un taux particulier de :			
36	● Taux 2,10 %	1010		
37	● Anciens taux	1020		
38	●			
	OPÉRATIONS IMPOSABLES en Corse à un taux particulier de :			
39	● Taux 0,90 %	1040		
40	● Taux 2,10 %	1050		
41	● Taux 8 %	1080		
42	● Taux 13 %	1090		
43	● Anciens taux	1100		
	OPÉRATIONS IMPOSABLES dans les DOM à un taux particulier de :			
44	● Taux 1,05 %	1110		
45	● Taux 1,75 %	1120		
46	● Anciens taux	1030		
	TOTAL DES LIGNES 35 À 46 (à reporter ligne 14 de la CA3)		[]	[]

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

B	DÉCOMPTÉ DES TAXES ASSIMILÉES		Net à payer
47	● Taxe sur certaines dépenses de publicité (CGI, art. 302 bis MA)	Report de l'impôt décompté cadre C →	4213
48	● Taxe sur les retransmissions sportives (CGI, art. 302 bis ZE)	Report de l'impôt décompté cadre C →	4215
49	●	Report de l'impôt décompté cadre C →	
50	● Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles (CGI, art. 302 bis MB) (cumul de la partie variable et de la partie forfaitaire)	Report de l'impôt décompté cadre C →	4220
51	● Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie (CGI, art. 1609 undecies et suiv.)	Report de l'impôt décompté cadre C →	3510
52	● Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression (CGI, art. 1609 undecies et suiv.)	Report de l'impôt décompté cadre C →	3520
53	● Taxe sur les huiles alimentaires (CGI, art. 1609 vicies) [ne concerne pas les DOM]	Report de l'impôt décompté cadre C →	3240
54	● Contribution perçue au profit de l'INPES (CGI, art. 1609 octovicies)	Report de l'impôt décompté cadre C →	4222
55	● Taxe due par les concessionnaires d'autoroutes (CGI, art. 302 bis ZB) [ne concerne pas les DOM]	Report de l'impôt décompté cadre C →	4207
56	● Redevance audiovisuelle (CGI, art. 1605 et suiv.)	Report de l'impôt décompté cadre C →	4219
57	● Redevance audiovisuelle due par les loueurs d'appareils (CGI, art. 1605 et suiv.)	Report de l'impôt décompté cadre C →	4221
58	● Taxe sur les boues d'épuration urbaines et industrielles (CGI, art. 302 bis ZF)	Report de l'impôt décompté cadre C →	4223
59	● Taxe sur les ventes et les locations de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public (CGI, art. 302 bis KE)	Report de l'impôt décompté cadre C →	4202
60	● Taxe sur les services de télévision (CGI, art. 302 bis KB et KC)	Report de l'impôt décompté cadre C →	4212
61	● Taxe sur la publicité diffusée par voie de radiodiffusion sonore et de télévision (CGI, art. 302 bis KD)	Report de l'impôt décompté cadre C →	4214
62	● Taxe sur la publicité télévisée (CGI, art. 302 bis KA)	Report de l'impôt décompté cadre C →	4201
63	●	Report de l'impôt décompté cadre C →	
64	● Taxe sur les actes des huissiers de justice (CGI, art. 302 bis Y)	Report de l'impôt décompté cadre C →	4206
65	●	Report de l'impôt décompté cadre C →	
66	● Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse (CGI, art. 1599 vicies)	Report de l'impôt décompté cadre C →	4204
67	● Taxe d'abattage (CGI, art. 1609 septvicies)	Report de l'impôt décompté cadre C →	4216
68	● Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art. 1609 sexvicies)	Report de l'impôt décompté cadre C →	4217
69	●	Report de l'impôt décompté cadre C →	
70	●	Report de l'impôt décompté cadre C →	
71	●	Report de l'impôt décompté cadre C →	
TOTAL DES LIGNES 47 à 71 (à reporter ligne 29 de la CA3)			

C